GRM version lourde - Notes dans la réquisition - Requérant

Direction responsable Direction de la logistique	Émis	2022-02-17
Expéditeur Direction de la logistique	Entrée en vigueur	2022-02-17
Destinataires Tous les requérants GRM	Révisé	

1. Énoncé

Explications des deux endroits où une note peut être inscrite par le requérant.

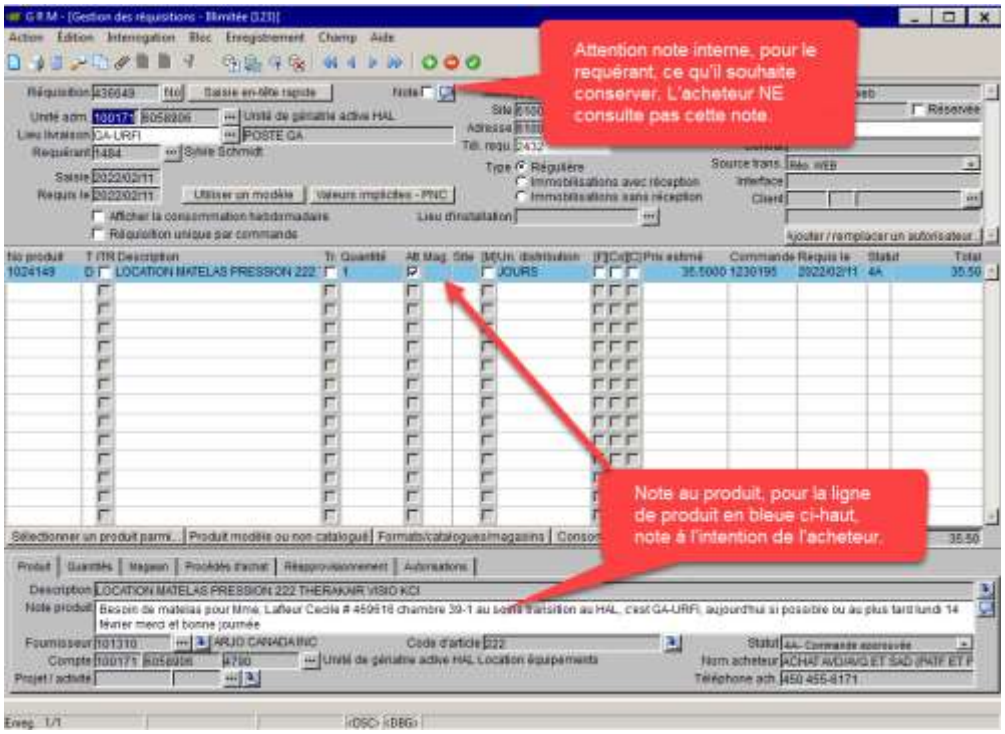
2. Étapes d'exécution/mise en œuvre

2.1. Note Interne – En-tête de la réquisition

Note que le requérant veut conserver. Cette note ne sera pas visualisée par l'acheteur ou le magasinier.

2.2. Note au produit – Pour chaque ligne de produit et à l'intention de l'acheteur ou du magasinier

Pour *chaque* ligne de produit, le requérant peut inscrire une note pertinente à l'acheteur ou le magasinier. Pour les produits en achat direct, quand l'acheteur complète le bon de commande et qu'une note au produit a été inscrite, alors une notification s'affiche afin que l'acheteur consulte la note avant d'approuver le bon de commande. Il est possible d'ajouter une note au produit, pour chaque ligne de produit.



Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Nathalie Langevin, agente d'approvisionnement – soutien aux opérations	2022-02-17
Révisé par	Marie-Josée Comtois, agente administrative classe 1 volet secrétariat	2022-02-17
Personnes consultées		

Historique du document		
Approuvé par	Amélie Senez, chef de service des achats	2022-02-17
Commentaires		